

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **7 août 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M.	Janye Tremblay, conseiller	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Vickie Paradis, greffière trésorière adjointe

Absence motivée

M^{me} Marc Lavoie, conseillère Siège 1

À 19 h 31, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 5

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 4^E JOUR DE JUILLET 2023 – SÉANCE ORDINAIRE
 - 10^E JOUR DE JUILLET 2023 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
 - 24^E JOUR DE JUILLET 2023 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 ACCEPTATION DE LA FACTURE FINALE DE MNP RELATIVEMENT À L'AUDIT DES ÉTATS-FIANCIERS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2022
 - 6.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE
7. VOIRIE
 - 7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
 - 7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N^o.2 D'EXCAVATION BOULANGER INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL

- 7.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU – RUISSEAU LUDGER-HARVEY (RANG 2) – PROGRAMME PAVL
- 7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT FINALE D'ÉCHAFAUDAGE INDUSTRIEL INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)
- 8. URBANISME
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-2023
 - 9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC. LAVALIN – PROJET DE RECHERCHE EN EAU POTABLE - TECQ 2019-2023
 - 9.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
 - 10.1 RÉOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE LA MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE RÉGIONALE EN RECHERCHE DE LA CAUSE ET DES CIRCONSTANCES DE L'INCENDIE
- 11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES
 - 11.1 DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LE LOGEMENT
 - 11.2 DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROJET D'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES DE LA MRC POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION AU MAMH
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°297.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4, DU 10 ET DU 24 JUILLET 2023
RÉSOLUTION N°298.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la greffière-trésorière adjointe de la lecture des procès-verbaux du 4, du 10 et du 24 juillet 2023;

QUE les procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal tenues le 4 juillet, du 10 juillet et 24 juillet 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N° 299.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de juillet 2023, au montant de 1 433 747,67 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 12 455,28 \$ totalisant la somme de 1 446 202,95 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 26 juin 2023 au 30 juillet 2023 soient acceptés au montant de 28 030,71 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de juillet 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

NIL

5. CORRESPONDANCE

Lettre de la ministre des Transports et de la mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration nous informant qu'une aide financière maximale de 10 000 \$ est accordée à la Municipalité;

Lettre de la ministre des Transports et de la mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration nous informant qu'une aide financière maximale de 15 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur la route Laberge, le 1^{er} Rang, le 2^e Rang, le 3^e Rang et le 4^e Rang est accordée à la Municipalité;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Direction des programmes d'infrastructures d'eau Québec nous informant que le Ministère est en accord avec la solution recommandée au rapport pour la mise en place d'un système de traitement des eaux usées suivant la technologie Azimuth de BIONEST;

Lettre du ministère de la sécurité publique, nous informant que des inspections et vérifications des services de sécurité incendie auront lieu à compter du mois de septembre 2023 dans les municipalités sélectionnées;

Lettre du greffier de la cour supérieure – dossier 150-17-004566-227 – avis de jugement

Lettre des Affaires municipales et Habitation concernant l'installation des compteurs d'eau et le bilan annuel d'économie d'eau potable;

Lettre du Ministère des Transports et la Mobilité durable Québec nous informant que la demande de modification pour le projet KUZ22667 au PAVL est refusée;

Lettre du Directeur de la Ligue de balle St-Charles – demandes de modification pour le terrain de balle.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DE LA FACTURE FINALE DE MNP RELATIVEMENT À L'AUDIT DES ÉTATS-FIANCIERS TERMINÉS LE 31 DÉCEMBRE 2022 **RÉSOLUTION N°300.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la facture finale n° 11133148 datée du 11 juillet 2023 de MNP relativement à l'audit des états financiers terminé le 31 décembre 2022;

QUE le détail de la facture se lit comme suit :

Montant facturé :	30 000 \$
Moins facture intérimaire no 11005773 :	(19 000 \$)
Frais administratifs :	550 \$
Montant à payer :	11 000 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

6.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE **RÉSOLUTION N°301.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. F12904 en date du 17 juillet 2023 de GEMEL, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE;

QUE la somme de 26 750,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL **RÉSOLUTION N° 302.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1819495 en date du 18 juillet 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4e rang Ouest;

QUE la somme de 20 029.96 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande

7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N°2 D'EXCAVATION BOULANGER INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL **RÉSOLUTION N°303.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n° 2 d'Excavation Boulanger Inc., pour l'exécution des travaux de réfection majeure Route Laberge et 4e rang Ouest tel que recommandé par M. Maxime Mailloux, ingénieur pour la firme Stantec Experts-conseils ltée, le tout en date du 26 juillet 2023;

QUE le décompte se lit comme suit :

Travaux contractuels exécutés en date du 26 juillet 2023 :	1 213 101.39 \$
Ajustement du carburant pour le mois de juin (crédit)	(6 907.55 \$
Retenue de 10% :	<u>(120 619.38)\$</u>
Total du présent décompte excluant les taxes :	1 085 574.45 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU – RUISSEAU LUDGER-HARVEY (RANG 2) – PROGRAMME PAVL **RÉSOLUTION N°304.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1819833 en date du 19 juillet 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de reconstruction du ponceau ruisseau Ludger-Harvey (rang 2);

QUE la somme de 2 783.60 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT FINALE D'ÉCHAFAUDAGE INDUSTRIEL INC. DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) RÉSOLUTION N°305.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 062357 en date du 30 juin 2023 d'Échafaudage Industriel Inc., pour l'installation d'un bâtiment Mégadome pour l'entreposage du sable d'hiver dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

QUE la somme de 34 474.20 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à à procéder au paiement de ladite demande.

8. URBANISME

NIL

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD – PROGRAMME TEQC 2019-2023 RÉSOLUTION N° 306.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1820226 en date du 20 juillet 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection de l'aqueduc dans le secteur du chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 7 860,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC. LAVALIN –
PROJET DE RECHERCHE EN EAU POTABLE - TECQ 2019-2023
RÉSOLUTION N° 307.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 1667893 en date du 19 juillet 2023 de la Firme SNC Lavalin Inc. représentée par M. François Tremblay, hydrogéologue pour le projet de recherche en eau potable sur le territoire de la Municipalité;

QUE la somme de 1 074,38 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

**9.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC
EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES
RÉSOLUTION N° 308.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 1818222 en date du 17 juillet 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour les services d'ingénieries sur le projet d'assainissement des eaux usées;

QUE la somme de 600.00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

**10.1 RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE LA MISE EN PLACE D'UNE ÉQUIPE
RÉGIONALE EN RECHERCHE DE LA CAUSE ET DES CIRCONSTANCES DE
L'INCENDIE
RÉSOLUTION N° 309.23**

CONSIDÉRANT l'adoption du schéma de couverture de risque incendie réviser C-20-226;

CONSIDÉRANT l'action 5 du plan de mise en œuvre que la MRC doit présenter un projet pour la mise en place d'une équipe régionale pour la recherche des causes et des circonstances des incendies;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite présenter le projet d'une équipe régionale sur la recherche de la cause et des circonstances de l'incendie par le biais d'une demande d'aide financière effectuée dans le cadre du volet 4 -Soutien à la coopération municipale du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 -Soutien à la

coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Bégin, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord, Saint-David de Falardeau, Saint-Honoré, Larouche et la Régie intermunicipale de sécurité incendie du Fjord dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique recommande la mise en place d'une équipe régionale sur la recherche de la cause et des circonstances de l'incendie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à participer au projet de mise en place et de déploiement d'une équipe régionale en recherche de la cause et des circonstances de l'incendie par le biais d'une entente intermunicipale et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt par la MRC du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération municipale du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec afin d'obtenir une aide financière nécessaire à la réalisation de ce projet.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ SUR LE LOGEMENT **RÉSOLUTION N° 310.23**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire présenter un projet d'étude d'opportunité sur le logement dans le cadre de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à participer au projet d'étude d'opportunité sur le logement;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay comme étant l'organisme responsable du projet d'étude d'opportunité sur le logement.

11.2 DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – PROJET D'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES DE LA MRC POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION AU MAMH
RÉSOLUTION N° 311.23

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dont celle de Saint-Charles-de-Bourget, désirent présenter un projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord du Saguenay dans le cadre de l'aide financière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à participer au projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à assumer une partie des coûts;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme la MRC du Fjord-du-Saguenay comme étant l'organisme responsable du projet d'optimisation du réseau des écocentres de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée à 20 h 09;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 10.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 août 2023.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière